

# SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2014

---

Le 3 février 2014, le Conseil Municipal de la Commune d'Albussac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **RAOUL Raymond**, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : Quatorze.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 janvier 2014.

**PRÉSENTS : MM. RAOUL Raymond, MEILHAC Sébastien, BASSALER Dominique, Mmes POUJADE Janine, TRÉMOUILLE Céline, MM. PEYROUX Jean-Paul, COMTE Jean, TRÉMOUILLE Guy, COMBES Didier, GARDARIN Luc.**

**ABSENTS : Mme SALESSE Claudine MM. FAURE Jean-Michel, BASLER Jean-Marc, excusés, BEAUVÉRIE Claude.**

Monsieur Sébastien MEILHAC a été élu secrétaire.

**o-o-o**

Monsieur le Maire ouvre la séance à **20 heures 30**, et propose de voter le compte-rendu de la séance du 10 décembre 2013.

Madame Céline Trémouille indique que des réponses ou précisions indiquées lors de la réunion n'ont pas été transcrites sur le compte-rendu :

- la définition du switch : une « multiprise » USB ;
- la porte entre le hall et la salle polyvalente non vitrée : pour permettre de faire éventuellement le « noir » dans la salle ;
- le pourcentage d'augmentation des tarifs de la cantine : 2% entre 2013 et 2014 ;
- le nombre d'élèves domiciliés à Albussac et non scolarisés à l'école primaire : 12, au dernier « décompte » ;
- le détail sur le fonctionnement et la facturation de la garderie : les horaires sont rappelés (les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7 h.25 à 8 h.35 et de 16 h.30 à 18 h.30 et le mercredi de 7 h.25 à 8 h.35 et de 11 h.45 à 12 h.45) ; est facturée aux familles la présence des enfants déposés ou récupérés par leur(s) parent(s) à la garderie ; n'est pas facturée la présence des enfants déposés ou récupérés par les services de transport (en effet, le transport scolaire devrait déposer ou récupérer les enfants 5 minutes avant ou après les cours ; ce fonctionnement ne peut pas s'appliquer car un des circuits de transport scolaire nécessite plusieurs tours).

Monsieur Guy Trémouille précise que la décision sur l'acquisition d'un nouveau défibrillateur n'apparaît pas : Monsieur le Maire répond que la décision est inscrite en délibération n°2013/83.

Des explications sont données à nouveau sur la délibération n°2013/82 (autorisation de mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2014) à la demande de Mme Céline Trémouille.

Sous réserve que ces modifications citées ci-avant soient inscrites, le compte-rendu de la séance du 10 décembre 2013 est approuvé.

**o-o-o**

## N°2014/1

**Objet : Mission d'assistance technique - SATESE.**

Monsieur le Maire présente la convention de mission d'assistance technique dans le cadre du Service d'Assistance au Traitement des Effluents et au Suivi des Eaux (SATESE), en matière d'assainissement et de protection des milieux aquatiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- charge le Maire de signer la convention de mission d'assistance technique (SATESE) établie pour une durée de 5 ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2018,
- confirme le montant de la participation financière à 230 p TTC pour l'année 2014.

**o-o-o**

**N°2014/2****Objet : Demande d'acquisition d'une partie d'une parcelle communale ó le Bourg.**

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux la demande de Mme MOUCHOTTE née COSTE Monique pour acquisition d'une partie de la parcelle communale n°248 section ZW, située au bourg d'Albussac, au tarif de 14.000 ¤.

*A la demande des conseillers, Monsieur le Maire présente les arguments de Mme Mouchotte, précise qu'une partie du terrain est constructible et donne le nom des propriétaires riverains.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte la vente à Mme MOUCHOTTE née COSTE Monique d'une **partie de la parcelle communale n°248 section ZW** d'une superficie estimée à **2.162 m²**,
- accepte le prix de vente proposé, soit **14.000 ¤**,
- confirme la nécessité de faire intervenir un géomètre,
- charge le Maire de signer tous documents (document d'arpentage, acte notarié ) nécessaires à l'application de cette décision.

**o-O-o**

**N°2014/3****Objet : Adhésion au PEFC LIMOUSIN.**

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux la proposition d'adhésion au PEFC Limousin (Pan European Forest Certification) concernant la forêt communale. Le coût de l'adhésion est de 0,65 ¤ par hectare plus, des frais d'adhésion de 20 ¤, soit 47,30 ¤ pour 5 années.

*Devant l'interrogation de plusieurs conseillers sur l'intérêt de cette adhésion, rajoutant un « pallier » supplémentaire dans le déroulement des procédures, Monsieur le Maire indique que les services de l'ONF conseillent cette adhésion qui permet une vente quasi sûre des bois.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 6 voix Pour et 4 voix Contre :

- accepte l'adhésion de la commune d'Albussac au PEFC Limousin,
- confirme le coût de cette adhésion s'élevant à 47,30 ¤ pour 5 années
- charge le Maire de signer tous documents nécessaires à l'application de cette décision.

**o-O-o**

**N°2014/4****Objet : Matériel informatique ó Secrétariat de mairie (comptabilité).**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal la nécessité de renouveler le matériel informatique du secrétariat de mairie (bureau comptabilité). Il présente 2 solutions : l'acquisition ou la location d'un ordinateur.

*Monsieur Luc Gardarin indique qu'un message a été transmis à l'ensemble des communes de la Communauté de Communes du Pays d'Argentat pour permettre une négociation groupée pour du matériel informatique : pourquoi ne pas avoir profité de cette opportunité ? Monsieur le Maire confirme la réception de ce message mais, précise qu'à cette date, l'ordinateur de la comptabilité fonctionnait bien, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. Les services de la Communauté de Communes seront contactés pour connaître les modalités et tarifs obtenus.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve le projet de renouvellement d'un ordinateur au secrétariat de mairie (bureau comptabilité),
- opte pour la solution de la location sur 3 ans,
- charge le Maire de faire établir les devis correspondant à ce choix,
- autorise le Maire à effectuer toutes démarches, signer tous documents techniques et financiers nécessaires à la réalisation de cette opération.

**o-O-o**

**N°2014/5****Objet : Point Lecture de Albussac et Médiathèque de Argentat.**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal la nécessité de ré-informatiser le Point Lecture de la commune de Albussac, en vue de la constitution d'un réseau intégré de médiathèques de la Communauté de communes du Pays de Argentat. Il présente le devis concernant le nouveau logiciel et précise que le coût des 2 jours de formation peut se partager avec la commune de Saint Martin la Méanne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve le projet de **ré-informatisation du Point Lecture de Albussac**, et décide sa réalisation, pour un **montant TTC de 2.190 €**,
- sollicite le Département afin d'apporter une aide au projet présenté,
- arrête le **plan de financement** de l'opération comme suit :
 

▪ coût HT	1.950 €
▪ aide financière départementale sollicitée	<b>1.500 €</b>
- sollicite la Communauté de communes du Pays de Argentat afin d'apporter une aide la plus importante possible,
- autorise le Maire à effectuer toutes démarches, signer tous documents techniques et financiers nécessaires à la réalisation de cette opération.

**o-O-o**

**Objet : Questions diverses.**

M. Sébastien Meilhac présente au Conseil Municipal un devis pour l'installation d'un « groom » (ferme-porte avec bras à coulisse) sur la porte d'entrée du hall de la salle polyvalente. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le devis s'élevant à 372 €.

M. Luc Gardarin indique que les intempéries ont abîmé le sentier des cascades de Murels : des arbres sont tombés sur le sentier, des souches arrachées ont endommagé l'assise du sentier, et, la grande passerelle du parking penche à nouveau. Il souhaite faire établir un nouveau devis pour construction d'une passerelle identique à celle de Forgès. Pour les travaux de première urgence, il détient un devis de 1.000 €. A la demande de M. Gardarin, M. le Maire confirme qu'il est souhaitable de fermer le circuit en attendant que les travaux de première urgence soient effectués. M. Gardarin signale que l'entreprise contactée pour la première réparation n'a pas respecté son devis (estimation faite à 2.000 € ; facturation égale à 3.000 €).

M. Jean Comte demande qu'une livraison de tout-venant soit effectuée sur la piste entre Lachaud et Malbuisson. Il signale également que les exploitants forestiers abîment grandement la chaussée entre Bernicou et Puy Fleurisse. M. le Maire a constaté les dégâts en présence de M. Loïc Ceaux (des photos ont été réalisées).

M. Luc Gardarin signale que des exploitants forestiers travaillent également le long de la voirie desservant le village de Leyx. Mme Céline Trémouille signale des trous dans la chaussée au niveau du Moulin de Prézat. M. Didier Combes fait part de la demande de M. et Mme Parisot pour une livraison de Ø 0,31 en lieu et place du goudronnage : M. le Maire doit se rendre sur place pour constater et vérifier si le camion de livraison passe par le portail. Concernant la demande de M. et Mme Jean à Teillol, M. le Maire explique leur entrevue en rappelant que la chaussée doit être reformée et l'empierrement refait avant d'envisager le goudronnage.

A la demande de Mme Céline Trémouille, M. Sébastien Meilhac précise qu'il n'a pas encore reçu les devis pour protection de la peinture dans la salle, sur l'estrade et au niveau du passage entre le hall et les sanitaires.

M. Luc Gardarin signale une nouvelle fois que la plaque protégeant le regard d'eaux pluviales, face à son habitation, est régulièrement déplacée par le passage des camions : elle se retrouve « en bascule » ce qui représente un danger pour la circulation. Un des agents communaux se rendra sur place pour déterminer les travaux à faire.

Mme Céline Trémouille demande si les logements communaux sont re-loués. M. le Maire répond par la négative : des visites ont eu lieu mais aucune confirmation à ce jour.

M. Guy Trémouille demande si les travaux d'alimentation en eau du village du Madelbos sont bientôt finis : M. le Maire précise que l'entreprise Hydrau Elect doit encore intervenir pour effectuer le branchement au village de Salgues. M. Trémouille indique également que les tranchées du réseau d'eau se sont énormément creusées tout le long de la voirie. M. Sébastien Meilhac précise que la réception des travaux n'est pas encore faite : l'entreprise reviendra pour intervenir.

**o-O-o**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **21 heures 45**.

**o-O-o**

Le Maire :

Les Conseillers :

Le Secrétaire :